



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 06 avril 2023

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	44
VOTANTS	50

Madame Delphine PRIEUR a été nommée secrétaire de séance.

CONVOCACTION

Date	du 31/03/23
Affichée	le 31/03/23

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Danièle SADRAIN, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

OBJET

Subvention à l'association
Maison des Jeunes et de la
Culture de L'Aigle

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
 Gilbert MATELOT représenté par Danièle SADRAIN
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ
 Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
 Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
 Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON

Acte reçu en Préfecture le **12 AVR. 2023**
 Publié en ligne le
 Certifié exécutoire **13 AVR. 2023**

Absents excusés : Nadège TROUILLET
 Virginie VIOLET

Le Président,
 Jean SELLIER

Absents : Pascal SUARD
 Nathalie RIBAUT
 François HUREL



Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20230406-2023-04-06-055-DE
 Date de télétransmission : 12/04/2023
 Date de réception préfecture : 12/04/2023

Monsieur BEAUFILS, Vice-Président délégué aux Sports informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 8 000 € de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de L'Aigle (MJC) pour l'organisation de l'évènement Battle des Aigles 2023 qui aura lieu le 23 juin 2023.

Cet évènement, s'inscrivant dans le cadre de la Journée Olympique et Paralympique, a pour but de faire découvrir au plus grand nombre une nouvelle discipline olympique, à dimension à la fois sportive et artistique, le breakdance.

Il contribue en outre :

- à l'attractivité et au rayonnement du territoire ;
- à la promotion des valeurs de l'olympisme : non-discrimination, respect de soi, de son corps, des règles et de l'environnement, solidarité ;
- à proposer un temps de rencontres et d'échanges pour favoriser le « mieux-vivre » ensemble.

La CdC met également à disposition de l'association des locaux au sein du pôle sportif ainsi que des moyens techniques et humains dans le cadre de l'organisation de cette manifestation qui a rencontré un vif succès l'année passée.

Acte reçu en Préfecture le 12 AVR. 2023

Publié en ligne le

Certifié exécutoire 13 AVR. 2023

- Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention,

Considérant l'avis favorable des Vice-Présidents,

Le Président,
Jean SELLIER

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- > **OCTROIE** une subvention de 3 000 € à l'association Maison des Jeunes et de la Culture de L'Aigle pour l'organisation du Battle des Aigles 2023
- > **OCTROIE** une aide logistique et matérielle pour l'organisation de cette manifestation
- > **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2023.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.



Pascal SUARD
Nathalie RIBAUT
François HUREL

Absents

Le Président
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230406-2023-04-06-055-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023